

Procédure pour une demande de soutien pour l'organisation de congrès par LUMOMAT

Le comité opérationnel du projet Recherche-Formation-Innovation LUMOMAT a mis en place une procédure de soutien financier pour les congrès relevant du contour thématique de LUMOMAT et organisés par des acteurs de LUMOMAT.

Procédure :

Les demandes de subventions devront être soumises au comité opérationnel LUMOMAT au moins 6 mois avant la tenue du congrès. La demande d'aide, motivée typiquement à l'aide du formulaire habituel de demande d'aide aux colloques auprès de l'Université et des Collectivités ou en renseignant les informations suivantes : la date, le lieu, la thématique du congrès, le nombre de personnes (dont le nombre de jeunes), le site internet, le budget, les membres du comité d'organisation et les membres du comité scientifique, doit être envoyée à l'adresse mail suivante : noemie.barbot@univ-angers.fr.

Modalités du soutien de LUMOMAT :

- 1) Une participation d'un montant maximum de 1 000€ pour les congrès liés aux thématiques LUMOMAT, organisés dans la Région des Pays de la Loire par un/des acteur(s) LUMOMAT.
Répartition : 500€ de subvention + 2*250€ de remise de prix (de type poster pour de jeunes chercheurs).
- 2) Une participation d'un montant de 500 € pour les congrès liés aux thématiques LUMOMAT, organisés en dehors de la Région des Pays de la Loire, par un/des acteur(s) de LUMOMAT.
Répartition : 2*250€ de remise de prix (de type communication orale ou poster pour de jeunes chercheurs).

Dans le cas des congrès labellisés LUMOMAT, les informations concernant le congrès seront indiquées sur le site web LUMOMAT (www.lumomat.fr).

Conditions :

Pour les congrès labellisés LUMOMAT, le logo du RFI LUMOMAT devra être affiché en tant que sponsor du congrès (livre d'abstract, sacs, projections...) et le soutien de LUMOMAT mentionné lors de la remise des prix.